Cinquante cinquième année. - N° 197 A Vendredi 8 octobre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 651

50 – MANCHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES

Ventes et cessions

323 854 232 RCS Coutances.
FOLLIOT IMMOBILIER 14.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 7622.45 EUR.
Adresse : 577, Route de Villedieu, 50400 Yquelon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion, régime simplifié. Liste des sociétés participant à l'opération : Société absorbante : FOLLIOT IMMOBILIER 14, SARL (associé unique) au capital de 7 622,45 euros dont le siège social est situé 577 Route de Villedieu 50400 Yquelon (RCS Coutances 323 854 232). Société absorbée : FOLLIOT BESSIN, SAS (associé unique) au capital de 173 000 euros dont le siège social est situé 577 Route de Villedieu 50400 Yquelon (RCS Coutances 451 374 169). Effet rétroactif au 01/01/2021 et fusion sur la base des valeurs nettes comptables des bilans au 31/12/2020. Evaluation de l'actif brut : 1 925 963,37 euros. Evaluation du passif : 1 642 529,19 euros. Actif net apporté : + 283 434,18 euros. S'agissant d'une opération entre sociétés sœurs détenues à 100 % par CABINET FOLLIOT (RCS Coutances 441 744 331), la fusion simplifiée n'entraîne pas d'augmentation de capital et la société absorbée se trouvera dissoute, sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. Projet de fusion du 05/10/2021 reçu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Coutances le 06/10/2021 pour les 2 Sociétés fusionnantes..